

La Roche-sur-Yon, le vendredi 16 février 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018

COMPTE RENDU

1	FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GRENOILLERE - LES CLOUZEUX
----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé d'attribuer à la Commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, pour la commune déléguée des Clouzeaux, un fonds de concours de 45 000 € pour l'aménagement de sécurité de la rue de la Grenouillère ainsi que 20 000 € au titre du fonds de concours modes doux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	EVOLUTION DES EFFECTIFS
----------	--------------------------------

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

A ce jour, l'Agglomération compte au tableau de ses effectifs permanents 447 emplois pour 444 ETP.

Ces effectifs évoluent régulièrement pour répondre au mieux aux nécessités de service que ce soit dans une logique d'optimisation de ses services ou encore dans le cadre de l'ouverture des nouveaux équipements.

Il est proposé de régulariser différents postes pour des questions liées à des recrutements, des mobilités internes aux services ou bien encore des régularisations administratives de postes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	CHARTRE SUR LA RECONNAISSANCE DU PARCOURS SYNDICAL DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA CARRIERE ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La Roche-sur-Yon Agglomération et la ville de La Roche-sur-Yon souhaitent renforcer la reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle de leurs agents.

A ce titre, et dans la continuité de leur démarche de dialogue social permanent avec l'ensemble des organisations syndicales, les deux collectivités ont élaboré conjointement avec les représentants du personnel une charte visant tout à la fois à :

- Valoriser l'action syndicale et faire en sorte que les activités professionnelles et syndicales se déroulent dans des conditions connues et partagées par tous, notamment le service de l'agent et sa hiérarchie, en facilitant l'articulation du mandat et des missions.

- Faire évoluer le regard porté sur l'action syndicale au sein de la collectivité et les relations sociales en général.

- Mettre en place un accompagnement RH tout au long du parcours syndical.

- Reconnaître le parcours syndical et accompagner les agents dans une démarche de validation des acquis de l'expérience syndicale.

Ce dispositif vise les représentants déjà en situation mais aussi ceux qui pourraient, dans l'avenir, s'engager dans un parcours syndical, notamment lors des élections professionnelles au mois de décembre prochain.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2017
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des

avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le président de cette Commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente. Au titre de l'année 2017, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie les 18 et 25 septembre 2017, pour examiner les rapports des délégataires de service public, les bilans d'activité des services gérés en régies dotées de l'autonomie financière, et le rapport annuel du Président sur les services d'assainissement, relatifs à l'année 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA FOLIE NORD » - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu financier 2017 et les bilans et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES «VILLENEUVE » - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu financier 2017 et les bilans et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES «LES AJONCS EST » - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu financier 2017 et les bilans et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX - DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VELOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE VELOS FAMILIAUX OU VELOS CARGOS ET DE VELOS ADAPTES AUX PERSONNES EN SITUATION DE DEFICIENCES
----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil :

- d'aider à l'achat de vélos à assistance électrique s'adressant aux Agglo-Yonnais majeurs à raison d'une aide par foyer, pour des vélos achetés chez les vélocistes partenaires, d'un montant de 10 % du prix d'achat du VAE plafonné à 100 € ;
- d'aider à l'achat de vélos familiaux ou cargos s'adressant aux familles ou entreprises individuelles Agglo-yonnaises, à raison de 200 € pour les vélos cargos ou familiaux d'occasion et de 400 € pour les vélos cargos ou familiaux neufs ;

- d'aider à l'achat de vélos adaptés d'un montant de 80 % du prix TTC restant à charge (après sollicitation de la CPAM, de la MDPH, des mutuelles et comités d'entreprises dont le demandeur relève) dans la limite de 400 €. Ce dispositif s'adresse aux Agglo yonnais et aux structures associatives dont l'objet social est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences, à raison d'une aide par foyer ou structure, dans la limite d'un crédit annuel de 1 200 € pour 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure les conventions avec les vélocistes partenaires de cette opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2017 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES
----------	--

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

Le rapport annuel des actions réalisées dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées, établi lors de la réunion de la Commission Communale - Commission Intercommunale d'Accessibilité du 04 décembre 2017 retrace l'ensemble des actions réglementaires réalisées sur l'Agglomération au cours de l'année 2017. Il est proposé au conseil de l'approuver avant qu'il soit transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce bilan.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	CONVENTIONS DE DELEGATION POUR LA GESTION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION 2018-2023
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au conseil la signature de la convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre et de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé. Ces conventions sont conclues pour la période 2018-2023.

La délégation pour la gestion des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH à La Roche-sur-Yon Agglomération permet d'octroyer les aides publiques déléguées en faveur de :

- la construction, l'acquisition, la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux,
- la rénovation de l'habitat privé,
- la location-accession et celles destinées à la création de places d'hébergement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	TRANSFORMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL EN OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé de transformer la convention du Programme d'intérêt général (PIG) "Habitat Qualité" en convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour permettre aux accédants à la propriété via un prêt à taux zéro de bénéficier des aides de l'ANAH, ce, sans autres incidences pour la collectivité. Une mise en compatibilité de l'objet du marché de prestations techniques lié à l'OPAH sera également effectuée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	SIGNATURE DU PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2016-2020 est élaboré pour conforter l'organisation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Pour cela, il a été proposé la rédaction d'un protocole formalisant le partenariat et le fonctionnement. Il définit le rôle et l'organisation, les champs d'action et les engagements des partenaires. Il est proposé au Conseil d'approuver l'engagement de l'Agglomération dans le dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	« BELLE ETOILE » A AUBIGNY-LES CLOUZEUX - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Dans le cadre d'une opération de 10 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (habitat individuel) situés à Aubigny-Les Clouzeaux (Aubigny), il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 24 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de trois logements locatifs sociaux financés en PLAI-r. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	RUE H. CAILLER A LA ROCHE-SUR-YON - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE SOCIALE DE 52 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-CLASSIQUE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Dans le cadre de la réalisation d'une résidence sociale de 52 logements financés en PLAI-Classique située rue Hubert Cailler à La Roche-sur-Yon réalisée par Vendée Logement esh et géré par l'Association Passerelles, il est proposé au Conseil d'accorder d'une subvention de 150 000 € pour permettre l'équilibre financier de l'opération et sa réalisation. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	« LA GRIMOIRE » A MOUILLERON-LE-CAPTIF - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE NEUF LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Dans le cadre d'une opération de 21 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r situés à Mouilleron-le-Captif, il est proposé au Conseil l'attribution d'une subvention de 72 000 € au profit de Vendée Habitat pour la réalisation de neuf logements locatifs sociaux financés en PLAI-r. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public, dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 572 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITES LIEUDIT LA SOULINIÈRE A AUBIGNY-LES CLOUZEUX
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 171 600 €) d'un emprunt de 572 000 € souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la CDC pour la construction de 6 logements, situés lieudit La Soulinière, à Aubigny-Les Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT PAR L'OPH DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 84 LOGEMENTS (TRANSFORMATION DU FOYER TAPON EN RESIDENCE SOCIALE) A LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 750 000 €) d'un emprunt de 2 500 000 € souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la CDC pour la réhabilitation de 84 logements (transformation du foyer Tapon en résidence sociale) situés Boulevard d'Angleterre à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 3 550 000 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 36 LOGEMENTS, RUES EMILE ZOLA ET MARTIN LUTHER KING, RESIDENCE BALZAC, A LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 1 065 000 €) d'un emprunt de 3 550 000 € souscrit par Immobilière Podeliha auprès de la CDC pour le transfert de patrimoine 36 logements, rues Emile Zola et Martin Luther King, résidence Balzac, à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 153 957,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 1 LOGEMENT A LA JOUSSEMELIERE 2 (LOT N° 40) A DOMPIERRE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 46 187,10 €) d'un emprunt de 153 957 € souscrit par la coopérative Vendéenne du Logement auprès du Crédit Mutuel pour la construction de 1 logement, situé à la Joussemelière à Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « PAYS DE LA LOIRE ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE »
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Roche-sur-Yon Agglomération est membre de la Société Publique Locale (SPL) " Pays de la Loire Environnement et Biodiversité " avec la Région des Pays de la Loire qui a pour objectif d'organiser les modalités d'une gestion commune de la Maison des libellules, du Moulin de Rambourg et du centre Beautour.

A cette fin, La Roche-sur-Yon Agglomération a conclu avec la SPL un contrat de délégation de service public pour une durée de 5 années et qui s'achève au 3 avril 2018. Le contrat régional s'achève au 5 août 2018.

L'objectif d'un projet centré autour de la biodiversité, qui portait l'ambition d'être fédérateur sur l'ensemble du territoire ligérien, n'a pas tenu tous les espoirs placés dans ce nouvel équipement.

Au vu de ce constat partagé, Région et Agglomération réfléchissent désormais à une nouvelle orientation pour ce site.

Afin de mener à bien cette réflexion qui a débutée, il est nécessaire de prolonger, par avenant, les délégations de service public jusqu'au 30 juin 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'OFFICE DU TOURISME - AVENANT
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération a créé une Régie personnalisée à autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial afin d'exercer les missions de promotion et de communication touristiques sur l'ensemble du territoire.

A l'occasion de cette création, une convention d'objectifs permettant de cadrer l'intervention de l'Office de tourisme et de décliner les moyens nécessaires à cet exercice a été conclue.

L'Office de tourisme a su développer depuis 2015 une véritable politique de développement touristique en créant notamment le produit de « Destination La Roche-sur-Yon ». A ce produit qui se décline sous différentes prestations, La Roche-sur-Yon Agglomération y a associé une taxe de séjour, reversée pour partie à l'Office afin de financer ses actions.

Il est proposé désormais de demander à l'Office de tourisme d'agir en soutien d'équipements ou d'événements qui font sens du point de vue du territoire et de la stratégie touristique développée.

A cette fin, un avenant à la convention d'objectif est soumis au conseil

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT UNIQUE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
-----------	--

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Le règlement de fonctionnement actuel est en vigueur depuis le 1er juillet 2014, des modifications sont nécessaires pour une mise en conformité avec la circulaire PSU de la CAF (n° 2014-009) et des évolutions liées à la tarification. Il est proposé au conseil d'en approuver la mise à jour.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL BACQU'A - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX
-----------	---

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Il est proposé au conseil d'attribuer les marchés suivants, pour la construction de la structure multi-accueil "BACQU'A" :

- Lot n° 01 – Terrassement - VRD ASA TP85310 La Chaize le Vicomte, montant : 66 307,50 €
- Lot n° 02 – Gros oeuvre MRC Constructions 85615 Montaigu, montant : 575 227,14 €
- Lot n° 03 – Charpente bois CAILLAUD BOIS 49120 Chemillé montant : 80 484,99 €
- Lot n° 04 – Couverture GARANDEAU 85000 La Roche-sur-Yon, montant : 143 310,21 €
- Lot n° 05 – Etanchéité SAS OUEST ETANCHE 85310 La Chaize le Vicomte, montant : 76 822,54 €
- Lot n° 06 – Menuiserie aluminium Serrurerie Luçonnaise 85400 Luçon, montant : 245 353,00 €
- Lot n° 07 – Cloisons sèches - plâtrerie - isolation SARL SONISO 49300 Cholet, montant : 152 717,90 €
- Lot n° 08 – Faux plafonds SARL PLAFISOL 44120 Vertou, montant : 24 827,37 €
- Lot n° 09 – Menuiserie Menuiserie GODARD 85270 Saint Fulgent, montant : 149 990,79 €
- Lot n° 10 – Electricité COMELEC SERVICES85570 Petosse, montant : 105 800,00 €
- Lot n° 11 – Chauffage ventilation CORBE CLIMATIQUE 85710 La Garnache, montant : 229 954,05 €
- Lot n° 12 – Plomberie sanitaire CORBE CLIMATIQUE 85710 La Garnache, montant : 36 412,52 €
- Lot n° 13 – Revêtement de sol PVC - faïence et carrelage SARL AUCHER 85150 La Mothe Achard, montant : 74 000,00 €
- Lot n° 14 – Peinture Claude Bétard SARL 85120 La Châtaigneraie, montant : 57 918,54 €

Le montant total des marchés autorisés pour signature s'élève à 2 019 126,55 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Syndicat du Bassin Versant de Grand lieu a été créé le 31 mai 2006 par arrêté interpréfectoral de Vendée et de Loire Atlantique et il a pour missions et compétences la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Boulogne, de la Logne, de l'Ognon et des territoires qui ne sont pas inclus dans les réserves naturelles du lac de Grand-Lieu.

Par application de la représentation-substitution de la commune de Dompierre-sur-Yon, l'Agglomération est membre du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu pour 3 % de son territoire, au titre des compétences SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux) et aussi des milieux aquatiques.

Le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu souhaite revoir ses statuts de 2006 sur plusieurs éléments constitutifs :

- La réécriture de ses statuts au titre de la compétence GEMAPI (pour les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du CE) et de celle du SAGE (l'item 12 du même article, compétence hors GEMAPI) ;
- Le changement du siège du syndicat ;
- L'évolution de la composition de son Conseil Syndical.

Par courrier du 13 novembre 2017, reçu le 16 novembre 2017, le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu a transmis à l'Agglomération la délibération de son conseil syndical du 8 novembre 2017 proposant ces nouveaux statuts. En conséquence l'Agglomération dispose de 3 mois pour délibérer, soit jusqu'au 16 février 2018, afin d'acter ces évolutions.

Le Conseil approuve ces évolutions et désigne ses représentants au sein de cette structure, à savoir :

- titulaires : Bernard GRELAUD et Alexis MARTINEAU
- suppléants : Gérard RIVOISY et Philippe GABORIAU

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	TRANSFERT DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DES COMMUNES MEMBRES A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - DEFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) de La Roche-sur-Yon Agglomération s'est réunie le 24 octobre 2017 pour déterminer le coût du transfert par les communes à l'Agglomération de la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la compétence assainissement. L'Agglomération doit à présent définir précisément les conditions financières, juridiques et patrimoniales des transferts de patrimoine qui doivent être approuvées par délibérations concordantes de l'Agglomération et de toutes les communes membres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des décisions prises entre le 06 décembre 2017 et le 23 janvier 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.